

Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec

10 novembre 2010

Mémoire remis par : **Philippe Marois, citoyen d'Otterburn Park**

Sujet : Questionnement sur les dédommagements aux citoyens et la responsabilité des coûts en cas d'incidents.

À l'attention du président et des commissaires de cette audience publique :

Bonjour,

J'étais venu poser quelques questions au BAPE le 7 octobre 2010 auxquelles le MRNF et l'industrie ont fourni leurs réponses. Toutefois, après la relecture des transcription de cette soirée d'audiences, de nombreux doutes persistent à mes yeux, des points d'ombres qui n'ont pas été éclaircis, et qui mériteraient de l'être pour que l'exploitation de cette ressource soit socialement acceptable par la population.

Voici donc ces interrogations qui se doivent d'être répondues par le rapport du BAPE, puis par l'adoption de mesures concrètes de la part du gouvernement et de l'industrie.

1-

Lorsque j'ai demandé si le gouvernement ou l'industrie ont déjà dressé une liste exhaustive des dommages possibles pour les résidents vivant à proximité d'un puits de forage, des dommages qui impliqueront des compensations financières (telles la dévaluation immobilière, la hausse des primes d'assurance), la question a été détournée pour n'aborder que la seule question de la dévaluation immobilière (j'y reviens au point suivant). Je repose à nouveau ma question qui n'a donc pas été répondue : le gouvernement et l'industrie peuvent-ils fournir une liste des dommages qui seront reconnus pour lesquels une compensation sera offerte?

Cette question est importante, puisque cela permettra à la société de voir d'abord si les mesures de compensation prévues sont acceptables et suffisantes pour les citoyens qui seront affectés par le développement de cette industrie. Cela devrait être au cœur du pacte « d'acceptabilité sociale » auquel font tant référence le MRNF et l'APGQ.

Aussi, cette liste permettrait d'offrir des lignes directrices une fois l'exploitation entamée. Les citoyens se sentant affectés pourraient alors voir s'ils ont droit à des compensations ou non.

Pour l'instant, on ne s'en tient qu'à des « possibilités de compensation », ce qui est assez flou, et qui est loin d'engager l'industrie face aux citoyens.

2-

Sur la question de la dévaluation des maisons, M. Laliberté, du MRNF a déclaré ne pas avoir de données sur ce sujet, si ce n'est que le prix des propriétés pouvaient augmenter lorsque le gaz naturel est présent dans un territoire.

Je ne veux pas attaquer la crédibilité de M. Laliberté, mais cette déclaration me paraît farfelue : il faut d'abord distinguer l'impact sur le prix des maisons qui se trouvent dans la région où est exploitée une ressource, et celles qui se trouvent à proximité (c'est à dire à quelques centaines de mètres) des puits d'exploitation. Mais aussi, je ne comprends pas comment les valeurs des propriétés peuvent augmenter « parce que les gens peuvent utiliser le gaz naturel pour chauffer leur piscine, pour se climatiser ». À ma connaissance, les citoyens vivant à proximité ne pourront s'approvisionner directement aux puits, ils devront passer par Gaz Métro comme les autres Québécois. Je ne comprends pas en quoi la proximité de la ressource leur donnerait une plus grande accessibilité à celle-ci.

De toute façon, on ne peut se référer à l'expérience québécoise pour savoir s'il y aura dévaluation des propriétés, tout simplement parce que pour l'instant, l'industrie n'est que naissante ici et que ce n'est pas parce que cela n'a pas été observé pour l'instant que cela ne peut se produire. La situation actuelle n'est pas représentative de ce que ce sera dans quelques années.

Il y aura hausse de circulation, augmentation du bruit, dans des secteurs où la valeur des maisons repose parfois sur le cadre pittoresque de la région, qui peut se trouver affecté par cette nouvelle activité industrielle. Ce qui peut alors, possiblement, entraîner une perte de valeur pour certaines résidences. On ne peut tout simplement pas prétendre que ce scénario est impossible. Et ne pas prévoir de mesures, au cas où effectivement de telles dévaluation se produisent, serait tout simplement irresponsable de la part du gouvernement et de l'industrie.

En fait, la question n'est pas de savoir pour sûr, à l'avance, s'il y aura dévaluation de la valeur des propriétés (aucun des camps ne peut prouver si cela se passera ou pas), mais plutôt si cela est théoriquement possible. Et si ce l'est, alors des mesures compensatoires doivent être prévues, pour que le gouvernement et l'industrie soient prêts si cela se produit effectivement un jour.

Et de là vient ma question de ce deuxième point (vous la devinez sûrement): est-ce que des mesures compensatoires seront prévues pour les citoyens qui observeront une

perte de valeur de leur propriété. M. Raymond Savoie, de Gastem, a affirmé que oui lors d'une des fameuses rencontres de l'industrie avec la population, étaient-ce des paroles en l'air?

3-

La question des assurances sur la propriété est aussi importante. Plusieurs citoyens ont fait part, dans les médias, ou durant les rencontres d'information, que leurs compagnies d'assurances leur ont signifié qu'ils ne seraient pas assurés en cas de dommages causés par cette exploitation.

Les médias ont aussi rapporté que les compagnies d'assurances elles-mêmes, qui sont en train d'évaluer cette nouvelle filière, source de nouveaux risques, pourraient augmenter les primes des citoyens résidant à proximité des puits.

Comme dans le point précédent, on ne peut affirmer pour sûr que cette hausse des primes se produira effectivement. Mais considérant, qu'il s'agit là d'une possibilité bien réelle, affirmée par les compagnies elles-mêmes, des mesures doivent être également prévues pour compenser les citoyens qui se retrouveront dans cette situation. Ainsi que ceux qui ne sont pas couverts par leurs assurances.

Pour que leur offre soit socialement acceptable, les compagnies doivent offrir une réponse à cette situation et non la nier.

En passant, il est théoriquement tout à fait possible que de plus hautes primes d'assurances puissent entraîner la baisse du prix d'une maison. Ce qui renforcit la nécessité de prévoir des mesures compensatoires à cet effet.

4-

Je viens de parler des compensations aux dévaluations des maisons et aux hausses de primes d'assurances. Il y a sûrement une multitude d'autres impacts négatifs pour les citoyens vivant à proximité des puits. Il ne revient ni à moi, ni, je crois, au BAPE, d'en faire la liste. Cela revient au gouvernement et à l'industrie, qui doivent déterminer avant le début des opérations, quels seront tous les dommages qui justifieront compensation (comme j'en faisais mention dans le point 1)

5-

Est-ce que les compensations ne toucheront que les propriétaires qui auront des ententes de gré à gré avec l'industrie, ou les voisins lésés y auront aussi droit?

Les réponses fournies à mes questions lors de l'audience du 7 octobre mentionnaient surtout des ententes de gré à gré avec les propriétaires de terres où auront lieu des forages. Or, on se doit de reconnaître qu'il est possible que cette industrie affecte également les voisins résidant autour d'un terrain où il y a forage.

Lorsque soumis à ce questionnaire, le représentant de l'industrie, M. Vincent Perron, a répondu que : « Si jamais il y avait, par exemple, un incident qui pourrait amener un préjudice à la terre agricole à côté, puis on est capable d'attester que c'est réellement nous, notre responsabilité, on pourrait avoir des discussions aussi avec le voisin. » On s'entend, qu'il s'agit là d'une réponse écrite au conditionnel, très prudente, qui n'engage en rien l'industrie. Un engagement plus clair serait franchement la bienvenue, de la part de l'industrie ou du gouvernement.

Et aussi, l'industrie parle ici de compensation en cas d'incident. M. Perron n'aborde pas du tout la question d'impacts comme la dévaluation foncière ou les changements aux primes d'assurance, qui pourrait autant toucher les voisins des puits.

6-

Est-ce que des mesures seront prévues pour faciliter les demandes de dédommagement, pour que les citoyens n'aient pas à s'enfoncer dans un long processus judiciaire complexe et coûteux s'ils estiment avoir droit à une compensation?

Lorsque l'on lit la réponse de M. Perron cité au point précédent (si on est « capable d'attester que c'est réellement nous, notre responsabilité »), cela peut facilement nous amener à croire que les citoyens qui demanderont dédommagement devront prouver la responsabilité de l'industrie (ce qui est normal). Mais à quelle machine devront-ils faire face. L'industrie sera-t-elle honnête dans ce processus, ou engagera-t-elle toutes ces ressources légales pour éviter de verser de telles compensations, comme cela a souvent été observé dans d'autres industries?

C'est ici une question complexe, je l'accorde, mais toute déclaration de l'industrie affirmant que oui, les citoyens seront compensés, est vaine si les compagnies ripostent ensuite aux demandes citoyennes à coup d'avocats bien payés, face auxquels les résidents peuvent difficilement faire le poids.

Je ne suis pas spécialiste en la matière, mais s'il est possible que le gouvernement puisse établir des mesures pour que les citoyens se sentant lésés puissent demander compensation en s'engageant dans un combat légal équitable, ce serait un grand plus. Et encore, dans ce cas, si l'industrie et le gouvernement ont préalablement établie une liste de dommages reconnus (comme j'ai mentionné précédemment), cela faciliterait justement les choses.

7-

Est-ce que les industries sont suffisamment assurées en cas d'incident. Et si non, qui déboursera pour la balance de la note?

Les chiffres diffusés jusqu'à présent varient énormément. M. André Caillé a parlé, lors d'une des rencontres d'information de l'industrie, d'assurances résiduelles de un milliard de dollars. Dans des articles, on peut plutôt lire que Junex a deux assurances de 10 millions\$, et que plusieurs risques liés à cette exploitation ne sont pas assurés.

Est-ce que ces montants sont suffisants? Je n'en ai aucune idée, mais pour le savoir, le calcul est simple : envisager tous les scénarios théoriquement possibles, même les pires et s'assurer alors que le montant des assurances est suffisant pour répondre au plus couteux d'entre eux. C'est une démarche qui doit être effectuée. Est-ce que ces deux montants de 10 millions\$ peuvent réellement éponger les coûts suite au pire des incidents possible? Il faut s'en assurer.

Car sinon, qui paiera le reste de la facture? Le gouvernement?

Ce sont les compagnies qui engrangent la majorité des profits, c'est donc à elles d'assumer la majorité des risques. Et cela se fait en s'assurant d'abord qu'elles ont les assurances nécessaires pour réagir adéquatement face à n'importe quel incident.

De même, un questionnement devrait être posé sur la responsabilité des puits une fois qu'ils sont fermés par la compagnie. Quels sont les risques théoriquement possibles? Et est-ce que l'industrie s'engage à assumer l'entièreté des frais si un de leur puits cause problème des années après sa fermeture?

Ce sont tous là des questions permettant d'éclairer la part de responsabilité de l'industrie face aux risques (mesurés, on s'entend) qui nous menacent tous. Je ne crois pas que les risques soient énormes, mais ils existent, et ce ne devrait pas être aux seuls citoyens, ni au gouvernement, à en assumer la majorité de la responsabilité. L'industrie peut s'enrichir grandement dans cette activité, elle sera probablement la première gagnante, elle doit donc prendre sur son dos la majorité des risques et des frais de dédommagement. De son côté, le gouvernement doit mettre en place des mesures et des lignes directrices pour s'assurer que cela soit fait correctement.

Cette exigence de responsabilisation de l'industrie, surveillée par le gouvernement, fait étroitement partie du concept d'acceptabilité sociale.